



36^e Assemblée générale de l'ASCVR

Nendaz, le 14.09.2007

Le Président Daniel Emonet ouvre la 36^e assemblée générale de l'ASCVR au centre sportif de Haute-Nendaz.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à savoir :

1. Message de bienvenue
2. Contrôle des présences
3. Procès-verbal de l'assemblée 2006
4. Rapport du président
5. Rapport sur la prise en charge des apprentis
6. Comptes 2007
7. Rapport et approbation
8. Nomination statutaires
9. AG 2008
10. Jubilaires
11. Divers

1. et 2. Message de bienvenue et contrôle des présences

Le Président salue les 51 membres présents, ainsi que MM Francis Dumas, président de la Commune, Léo Fardel, préfet du district, Narcisse Crettenand, vice-président de la Fédération des Communes Valaisannes, Yvan Coquoz, juriste auprès du service de l'intérieur, Francis Gasser et Jeannot Traveletti, membres d'honneur, Olivier Beney, chef de la section des finances communales et André Besson, directeur de l'association valaisanne des distributeurs d'électricité.

Il excuse 31 communes.

Notre association accueille cette année 6 nouveaux membres, à savoir :

Jacquod-Rod Alexandra, Conthey
Farquet Gilbert, Finhaut
Nicollier Thomas, Liddes
Michellod Bonvoisin Astrid, Liddes
Stoll Francine, Mase
????

3. Procès-verbal de l'assemblée 2006 à Lugano

Le procès-verbal ayant été distribué avec les convocations, personne n'en demande expressément la lecture. Il est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du président

Daniel Emonet nous rappelle les activités de son comité durant l'année écoulée.

Le comité a dû s'impliquer de manière importante à la mise en place de toute la structure nécessaire à la prise en charge des cours interentreprises des apprentis des communes du Valais Romand.

Malgré plusieurs contacts et réunions avec le président, le secrétaire voire le comité de la FCV, nous avons dû malheureusement constater que cette dernière ne nous a apporté jusqu'à aujourd'hui qu'un soutien moral. Un rapport complet rédigé par Anne-Marie, avec proposition de collaboration a été transmis au comité de la FCV pour qu'il en débatten. Nous attendons impatiemment la conclusion et la preuve d'une sincère volonté de s'impliquer dans la formation des apprentis.

Par contre, Daniel tient à remercier les responsables cantonaux de la formation professionnelle pour leur encadrement et leur précieuse collaboration.

Voici succinctement le reste des activités du comité :

- Organisation de la sortie 2006 au Tessin, magnifique réussite où nous avons pu découvrir les senteurs du Sud, humer le délicieux Merlot, partager des moments inoubliables d'amitié, admirer les talents cachés de nos claudettes Braendle et Reynard, apprivoiser un sioux bovernion et bien d'autres.
- La mise sur pied de l'atelier St-Joseph, sur le nouveau certificat de salaire a eu un relatif succès. Ces réunions de formation méritent plus de présence et nous pouvons déjà vous informer qu'en principe, le thème 2008 sera les implications de la RPT pour les communes.
- Conformément à la décision prise à Lugano, un groupe de travail s'est réuni à Savièse pour discuter des problèmes rencontrés pour l'application du nouveau modèle comptable harmonisé. Conclusion : il reste du ressort de la section des finances communales d'informer les caissiers communaux des erreurs constatées et des corrections à apporter. Impossible d'appliquer les mêmes imputations dans chaque commune.

Un remerciement spécial à MM Gaston Besse, Georges Cordonnier, Jean-Claude Reynard d'y avoir consacré une demi-journée.

5. Rapport sur la prise en charge des apprentis.

Situation

Entré en vigueur en 2003 le nouveau règlement de la formation commerciale de base pose de nouvelles exigences pour les entreprises d'apprentissage d'une part et pour les branches de l'autre avec la mise sur pied de cours et l'organisation des examens finaux.

Jusqu'en 2005 les communes du Valais Romand formaient leurs apprentis dans la branche neutre. La CIFIC ne pouvait plus prendre en charge la formation des apprentis des communes du Valais Romand. C'est pourquoi, à partir de cette date, elles ont dû obligatoirement adhérer à la branche administrations publiques.

Pour la rentrée 2005-2006, des contacts avec le service du personnel de l'Etat ont été pris pour trouver une solution pour nos apprentis.

Le canton a refusé d'intégrer nos apprentis dans leurs cours de branche mais a accepté de nous apporter les supports logistiques pour l'organisation des cours interentreprises.

Une organisation régionale a été créée regroupant les représentants des communes du Haut Valais, du Bas Valais et ceux du canton. Son but principal est de garantir une formation de qualité au sein des administrations publiques du Canton

Situation actuelle

Un groupe de 4 employés des administrations communales du Valais romand s'est impliqué à titre bénévole jusqu'à maintenant personnellement et en dehors des heures de travail pour permettre aux apprentis des administrations communales de pouvoir continuer à être formés selon le règlement.

Jusqu'à aujourd'hui assumer cette tâche pouvait se faire encore aisément. Mais cela devient de plus en plus difficile, car 3 ans d'apprentissage = 4 x 3 jours de cours interentreprises durant une année scolaire, sans compter les examens finaux.

Pour les cours de branche, nous avons fait appel à 10 personnes, toutes d'accord pour assumer ½ jour de cours par année, chacun dans son domaine. (selon les 13 modules de la branche, comme par exemple, fiscalité, finances, aménagement du territoire, droit ,etc.). Un tout grand merci à toutes ces personnes qui ont bien voulu donner de leur temps pour former nos jeunes. Sans le soutien de l'ASCVR qui a bien voulu jouer le rôle de représentant de la branche et accessoirement de caisse pour régler les classeurs de cours, des présidents de communes de chacun des formateurs ou animateurs, qui nous ont laissé du temps et dont les finances communales ont assumé tous les frais de cours et de la ville de Sion qui a mis, à chaque fois, des salles de cours à disposition gratuitement, nous n'aurions pu continuer à former nos apprentis.

Que toutes ces personnes soient aujourd'hui sincèrement remerciées.

Point sur les négociations

Comme 12 jours de cours + les examens finaux à organiser nous semblait un peu lourd, nous avons repris notre bâton de pèlerin et avons demandé de rencontrer le Comité de la FCV en souhaitant qu'elle prenne complètement en charge la formation, comme le font toutes les branches, soit l'organisation et les coûts.

Après plusieurs oui mais.. il a été décidé de réunir une commission ad hoc au niveau cantonal réunissant les responsables du Haut Valais, du Bas Valais et du Canton. Cette rencontre a eu lieu le 04.06.07. Une seule décision a été prise, à savoir : la commission ovap.vs, par son président est chargée de :

- Récolter les subventions cantonales et fédérales auprès du Service cantonal de la formation professionnelle
- Récolter les financements auprès du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle
- Exécuter les paiements des factures liées aux tâches de la commission
- Redistribuer les subventions aux organisateurs de cours voire aux institutions mettant à disposition les animateurs pour les cours interentreprises.

La question financière, pour le futur, est donc réglée. Reste, par contre, à récupérer les subventions des années scolaires 2005-2006 et 2006-2007 et à rembourser l'ASCVR des frais engagés jusqu'à aujourd'hui. Les demandes ont été transmises au président de la commission.

Et nous voilà au problème de l'organisation.

Une 2^{ème} rencontre a eu lieu à Sion le 10.07.07 sous l'égide de Francis Gasser.

Cette rencontre d'échange entre le Mövo, l'ASCVR et le Canton avait pour but, je cite, « l'activité et l'organisation du secrétariat de chaque association.

Voici les solutions :

Création d'une commission des apprentis avec :

- Un responsable de l'organisation
- Un responsable animation des cours
- Un responsable finance
- Un responsable experts pour examens finaux

Un appel vous est donc lancé aujourd'hui, nous recherchons des personnes souhaitant se former en tant qu'experts de branche pour les examens 2008 ou simplement nous aider dans cette organisation. Nous comptons également sur la solidarité des communes qui ne forment pas d'apprentis pour nous soutenir dans cette démarche, faute de quoi la formation des apprentis des communes du Valais romand risque d'être en péril.

Voilà, j'en ai terminé avec ce petit rapport, vous avez bien compris que la formation des apprentis est l'affaire de plusieurs personnes de votre association, qu'elles en soient aujourd'hui sincèrement remerciées, sans leur soutien nous aurions dû abandonner la formation des apprentis des administrations communales et je pense qu'il est de la responsabilité aussi des communes de s'engager pour les jeunes et de leur donner l'opportunité de se former

A la proposition de Maurice Reuse de demander une participation à toutes les communes du valais romand si nécessaire Anne-Marie répond que le problème n'est pour l'instant pas d'actualité, puisque la question des finances devrait être réglée avec la proposition du service cantonal. Le point sera fait lors de la prochaine assemblée de l'ASCVR.

6. Comptes 2007.

Total des recettes : Fr. 8'552.20

Total des dépenses : Fr. 21'741.40

Excédent de dépenses de l'exercice : Fr. 13'189.20

Fortune de l'association au 6 septembre 2007 : Fr. 14'624.10, soit Fr. 6'663.80 à la Raiffeisen et Fr. 7'960.30 au compte postal.

Les frais occasionnés par l'achat du matériel pour les apprentis, soit Fr. 3'766.15 seront remboursés par le fonds cantonal d'apprentissage.

7. Rapport des vérificateurs de comptes.

Rémy Cretton nous donne lecture du rapport et demande à l'assemblée d'approuver les comptes.

A l'unanimité les comptes 2006-2007 de l'association sont approuvés.

8. Nominations

Cette année étant une année « d'élection » pour votre comité, Daniel a le plaisir de proposer à l'assemblée de le renommer en bloc puisqu'aucune démission n'a été enregistrée. Par contre, il reste une place à repourvoir. Le Comité cherchera un 5eme membre.

9. AG 2009 : Thierry Petoud propose de tenir nos assises à Martigny. D'avance merci pour l'organisation.

10. Jubilaires

2 jubilaires sont acclamés pour 25 ans d'activité. Il s'agit de Mme Schurch Mireille de Vernayaz et M. Martenet Michel d'Icogne. Bravo à tous les deux.

11. Divers

Olivier Benet demande la parole pour nous expliquer le projet en cours à l'Etat du Valais suite à la réorganisation du service des contributions.

Une perception centralisée est étudiée, et ce projet est envoyé aux communes pour une détermination de principe quant à la suite à y donner.

La FCV va consulter ses membres pour savoir si les communes y voient un intérêt.

La question en serait : « est-ce que le canton va entamer les travaux préparatoires pour cette problématique ou non ? »

Personne ne demandant la parole, l'assemblée se termine à 10h30.

Elle est suivie d'une présentation de la loi sur l'approvisionnement en électricité par M. André Besson, président de l'association valaisanne des distributeurs d'électricité.

Après le bel apéritif offert par la commune de Nendaz, départ en télécabine pour Tracouet où un excellent repas nous est servi dans un cadre formidable.

Vouvry, le 3 octobre 2007

Pour le comité : AM Dumusc